



Le difficile chantier des classes de douze élèves que devra mener Blanquer

Jean-Michel Blanquer, nouveau ministre de l'Éducation, va devoir s'atteler à cette réforme éducative phare d'Emmanuel Macron qui pourrait être mise en oeuvre dès la rentrée.

C'est le point du programme éducatif d'Emmanuel Macron qui a le plus frappé les esprits: ramener à douze maximum le nombre d'élèves en classe de CP et CE1 dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+). Le but du chef de l'État: "enrayer" à la source les difficultés qui "entravent durablement les parcours des élèves". Environ 280 000 enfants dans près de 12 000 classes sont concernées. Cette mesure ayant pour effet de doubler leur nombre, elles passeraient donc à 24 000. Concrètement, en termes de moyens humains et matériels, l'application de cet engagement pose de nombreuses difficultés. C'est pourquoi, question timing, seules les classes de CP des REP+ et la majorité des CP des REP devraient être dédoublées dès la rentrée 2017, via un amendement à la circulaire de rentrée. Les classes de CE1 attendraient, elles, septembre 2018. Une réforme inspirée d'un think tank libéral. Pour mener rapidement à bien cette réforme, Emmanuel Macron a choisi un homme du sérail. Jean-Michel Blanquer, nommé mercredi ministre de l'Éducation, a été recteur de l'académie de Créteil. Emblématique et difficile, cette académie, qui accueille de nombreuses écoles REP et REP+, a servi de laboratoire pédagogique au nouveau ministre entre 2007 et 2010. LIRE AUSSI >> Jean-Michel Blanquer, un pragmatique sans tabou à l'Éducation. Autre atout de Jean-Michel Blanquer, il est familier de cette proposition, présente en 2010 dans un rapport de l'Institut Montaigne, cercle de réflexion libéral auquel a participé Emmanuel Macron et... Jean-Michel Blanquer. Le ministre a en effet élaboré son dernier essai programmatique sur l'école avec l'aide de l'institut. INTERVIEW >> Jean-Michel Blanquer: "L'autonomie des écoles, la réforme obligatoire". Pour augmenter dans l'immédiat le nombre d'enseignants, Emmanuel Macron propose de redéployer les 5000 professeurs affectés au "Plus de maîtres que de classes". Ce dispositif, mis en oeuvre sous François Hollande, prévoit que ces enseignants "supplémentaires" interviennent dans des classes, aux côtés de l'instituteur habituel. Pour dédoubler les classes de CP et CE1, s'y ajouteraient 5000 créations de postes, seuls prévus pour le quinquennat dans l'Éducation et le redéploiement de 2000 postes. Par ailleurs, aucune suppression de poste 60 000 créés sous François Hollande n'est prévue. "Un levier mécanique pour faire réussir les élèves". Mais si une classe de 24 élèves se divise en deux, il faut aussi deux salles. Le gouvernement allouera aux communes 200 millions d'euros pour les aider. Mais quid des locaux dans les zones urbaines denses, où les écoles sont déjà à l'étroit, comme en Seine-Saint-Denis, territoire d'un grand nombre d'établissements prioritaires? "Il y aura des problèmes de salles, lorsque l'on ne pourra pas construire de nouveaux bâtiments. Dans une phase transitoire deux enseignants par salle pourront s'occuper chacun de 12 élèves", indiquait il y a quelques jours François de Rugy, député et soutien d'Emmanuel Macron. Cette réforme pourrait par ailleurs être financée par celle de la simplification du baccalauréat, "sur lequel plusieurs centaines de millions d'euros peuvent être économisées", selon le chef de l'État. La mesure devrait plaire aux enseignants, puisque deux tiers d'entre eux réclament une réduction du nombre d'élèves par classe, selon un sondage Ifop publié en mars. "On sait que limiter les classes à 12 élèves est un levier mécanique pour faire réussir les élèves", reconnaît Stéphane Crochet, secrétaire de l'Unsa, deuxième syndicat parmi les enseignants du premier et second degré. "Une démonstration plus politique que pédagogique"? Pourtant, des syndicats ont déjà fait part de leur mécontentement: pourquoi tuer dans l'oeuf le dispositif "Plus de maîtres que de classes", qui selon eux donne de bons résultats? "Ce dispositif est en cours d'évaluation et quel est l'intérêt de le substituer à un autre dispositif alors qu'ils ont tous les deux le même objectif", s'interroge Stéphane Crochet, qui pointe le fait que l'"on ne peut pas changer de route tous les cinq ans". LIRE AUSSI >> Jean-Michel Blanquer à l'Éducation: les syndicats entre attentisme et inquiétude. Le calendrier pose aussi problème. "Pour la rentrée, ce n'est pas réaliste, ce serait un coup de force. Aujourd'hui, tout est prêt pour septembre. Donc pour imposer cette mesure il faudrait redéfinir au prix d'une démonstration plus politique que pédagogique", pense-t-il. Stéphane Crochet voit un autre écueil. Elle ne concerne pas "les écoles des zones rurales", où étudient des "élèves fragiles dans des classes à plusieurs niveaux". "On l'a vu avec cette élection, les zones rurales se sentent délaissées, ont une crainte du déclassement donc il ne faut pas les oublier", explique-t-il. Quid des "effectifs du reste des



classes"Un possible effet collatéral, selon Francette Popineau, secrétaire générale du SNUipp, syndicat majoritaire dans le primaire, serait aussi que "les effectifs du reste des classes" de l'enseignement primaire et secondaire "augmentent" pour compenser le transfert des enseignants vers les petites classes. "Ce ne serait pas un bon signal", prévient-elle, pointant le "besoin fondamental de formation des professeurs, pan indispensable à la réussite de cette réforme".Jean-Michel Blanquer sera-t-il sensible à cet argument? En 2010, Laurent Bigorgne, directeur de l'institut Montaigne, présente son rapport devant une commission de l'Assemblée nationale. Il conclut son intervention avec ces mots: "Dédoubler des classes sans former les enseignants au traitement de la grande difficulté, c'est arroser du sable!".